

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 04/09/2019	Dossier complet le : 04/09/2019	N° d'enregistrement : 2019-ARA-KKP-2183

1. Intitulé du projet

Extension de l'activité de traitement de surface

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHROMAGE DUR FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

POVEDA Olivier, Directeur

RCS / SIRET

8 3 0 1 3 8 7 9 8 0 0 0 1 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 a : Autres Installations Classées pour la protection de l'Environnement	Rubrique ICPE 2565-2 (Revêtement métallique ou traitement (...) de surfaces quelconques par voie électrolytique, ou chimique, à l'exclusion ... 2. Procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume des cuves étant supérieur à 1 500 l. Le volume actuel est 1 200 l ; le projet d'extension aboutira progressivement à 7 200 L.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CDF souhaite augmenter le volume total des cuves de traitement. Cette augmentation conduira à un volume total de 7 200 L.

Les traitements mis en œuvre à terme seront :

- 1 ligne de Cr3 (1 ligne de 1 000 L)
- 1 ligne de nickelage (1 cuve de 2 000 L)
- 1 ligne complémentaire de Cr6 qui permettra de traiter les pièces de plus grande dimension et d'assurer les opérations en attendant la validation des traitements de substitution (1 cuve de 3 000 L)
- Avec la ligne actuelle (1 200 L)

Les éléments complémentaires sont présentés dans la note d'accompagnement en annexe 6.

4.2 Objectifs du projet

Le développement et l'extension sont actuellement envisagés sur plusieurs années, temps nécessaire pour intégrer les évolutions technologiques (notamment les technologies de substitution du chrome 6 par le chrome 3) des métiers du traitement de surface.

L'objectif est d'implanter des lignes de traitement de surface dans le bâtiment actuel et les équipements annexes et stockages dans le nouvel atelier.

Les étapes de la mise en place de cette organisation sont :

1 – Exploitation des 2 lignes d'acide chromique pour répondre, à court terme, aux besoins des clients et à moyen terme, à la mise au point des procédés de substitution

2 – Implantation des lignes de chrome 3 et de nickelage lorsque les bains sont mis au point et validés avec le fournisseur.

3 – Mise au point puis validation par Chromage Dur France et le client, pour les pièces traitées, des lignes de chrome 3 et de nickel avec une réduction progressive du chromage à l'acide chromique.

Le calendrier prévisionnel de substitution et des schémas d'implantation sont présentés au paragraphe 1.2.3.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en la construction d'une extension de l'atelier (200 m²) ainsi qu'une extension des bureaux (60 m²).

Il s'agit principalement de travaux de génie civil : Décaissement, mise à niveau du sol puis mise en place de la structure du bâtiment (murs et toits).

La durée des travaux est évaluée à 3 mois, 6 mois maximum.

Après la construction de l'extension :

- Les équipements nécessaires à la préparation, ainsi que la tour de lavage et les stockages seront déplacés dans le nouvel atelier
- les lignes de traitement de surface seront implantées dans le bâtiment actuel : Amenée des équipements puis raccordements eau et énergie

Cette étape se fera progressivement, suivant le calendrier détaillé au paragraphe 1.2.3. de la note jointe en annexe 6.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase exploitation, les lignes de traitement de surface sont implantées dans le bâtiment actuel et les équipements annexes et stockages sont implantés dans le nouvel atelier.

L'ensemble des lignes sera implanté sur rétention résinée actuelle et aspirées par l'équipement de traitement des gaz actuel.

Ce traitement des gaz est constitué d'un dévésiculateur et d'un laveur de gaz, le débit d'aspiration est réglable.

Le débit est actuellement de 4 à 6 000 Nm³/h, le ventilateur et la tour de lavage peuvent traiter jusqu'à 18 000 Nm³/h.

Les lignes de traitement prévisionnelles pourront donc être aspirées et traitées par l'équipement actuel.

Chromage Dur France gère ses bains de façon à n'avoir aucun rejet d'eau ; Ainsi lors des phases de renouvellement, les bains sont pompés et évacués en tant que déchets (Cf. BSD en annexe 2 de la note annexée).

L'atelier actuel et le nouvel atelier ne sont pas équipés de réseau d'évacuation des eaux. Le nouvel atelier aura également une rétention résinée de 30 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'installation actuelle a été déclarée auprès de la Préfecture de la Loire le 07/07/2017 ; le récépissé de déclaration est joint en annexe 1.1. de la note d'accompagnement.

Le 31/08/2017, la dénomination sociale de l'exploitant a été modifiée ; le récépissé est joint en annexe 1.2. de la note d'accompagnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment et bureaux actuels (atelier 160 m ² + bureau 50 m ²) Extension du bâtiment	210 m ²
(atelier 200 m ² + bureau 60 m ²) Surface bâtie totale	260 m ²
Volume actuel du bain de traitement	470 m ³
Volumes des bains des 3 lignes de traitement	1 200 L
Volume total des bains de traitement	6 000 L
	7 200 L

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chromage Dur France
Rue des Techniques
Z.A. des Chirottes
42570 Saint-Héand

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 53' 64" _ Lat. 04° 37' 41" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF</p> <p>1 ZNIEFF de type 2 se situe à près d'1 km du projet, il s'agit des "Contreforts méridionaux des Monts du Lyonnais"</p> <p>2 ZNIEFF de type 1 sont situées à 1,5 km et 5 km de l'emplacement du projet ; il s'agit respectivement de la zone "Bois de Monichard et bois du roi" et de la zone du "Bocage et paysage agricoles de Marcenod et Saint Christo-en Jarez"</p> <p>La commune de Saint-Héand a été classée par l'Arrêté Ministériel du 20/02/1974.</p>
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les façades et toitures du Château de Malval sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 8 mai 1964. Le parc du château est situé à près de 500 m à l'ouest du site.</p> <p>L'église est également inscrite à l'inventaire supplémentaire par arrêté du 5 février 1982 ; elle est située à 600 m au sud du site.</p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de zone humide d'importance internationale RAMSAR recensée à proximité.</p> <p>2 zones humides > 1 Ha ont été identifiées à près de 200 m au nord du site et à 800 m à l'ouest. Il s'agit de 2 cours d'eau (temporaires) affluents du ruisseau Le Malval.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapprochée des captages de Bois Sonnier 1,2 et 3 est distant de plus de 3 km du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - FR8201763 "Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire" - FR8201762 "Vallée de l'ondenon, contreforts nord du Pilat" Ils sont situés respectivement à plus de 11 km (à l'ouest) et plus de 13 km (au sud)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Prélèvements d'eau dans le réseau public pour des usages sanitaires et industriels (remplissage des baignoires). La consommation d'eau sera de 300 à 350 m³ / an maximum. En cas d'incendie, l'eau d'extinction sera prélevée sur le réseau communal via le poteau situé dans la zone au sud-est du site.</p>
<p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Ressources</p> <p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les matériaux décaissés lors de la construction de la dalle du bâtiment seront utilisés sur site pour le remblai.</p>
<p>Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'implante dans une zone d'activité existante.</p>
<p>Milieu naturel</p> <p>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRT sur la commune de Saint-Héand
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce point est détaillé dans la note jointe en annexe 6.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de Chromage Dur France ne génère pas de trafic de véhicule de type camion, hormis moins de 5 allers-retours lors de la phase travaux. Le développement de l'activité engendrera l'augmentation des personnes travaillant sur le site et donc le passage des véhicules légers (1 à 2 personnes en plus par jour, soit 4 allers-retours maximum). Les pièces traitées sont de petites tailles, elles sont transportées par camionnette : Livrées 1 à 2 fois par jour et expédiées environ tous les 2 jours.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il y a un éclairage extérieur (2 lampes munies d'un détecteur de présence).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Ce point est détaillé dans le paragraphe 2.2. de la note jointe en annexe.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de rejets liquides en provenance du process (Cf. Annexe 6) Les eaux pluviales de toiture et des aires étanchées (parking) sont collectés et traités par un séparateur d'hydrocarbures de Classe1 (< 5 mg/l d'hydrocarbures) d'une capacité de 5 l/s. Elles sont ensuite rejetées dans le réseau communal. Les eaux sanitaires sont collectées par le réseau communal. Pour les eaux d'extinction d'incendie, Chromage Dur France dispose d'un bassin de collecte de 120 m3.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des effluents liquides des lignes de traitement de surface est collecté en conteneurs de type GRV et évacué comme déchets pour être traités dans une installation autorisée. L'ensemble des lignes sont implantées sur rétention.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>DIB : Légère augmentation de 60 m3/an Déchets dangereux : Vidange des bacs, de la tour de lavage et nettoyage des aspirations : 10 à 15 m3 / an ; pompés et traités par des prestataires agréés et autorisés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans la zone d'activité, 2 lots sont en projet :

Il s'agit de :

- * L'implantation d'un pépiniériste
- * L'implantation d'une société d'usinage mécanique

Les incidences du projet susceptibles d'être cumulées avec ces projets sont :

- La consommation d'eau
- Le rejet des eaux pluviales (pré-traitées par un séparateur d'hydrocarbures)
- Le trafic
- Les éclairages extérieurs.

Cependant il s'agit d'effets pris en considération lors du développement d'une zone d'activité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au regard des enjeux environnementaux du projet, CDF a mis en place des mesures compensatoires importantes :

- 1 rétention résinée de 30 m³
- 1 nouvelle rétention résinée sera implantée dans le nouvel atelier
- Les gaz sont traités par des équipements adéquats et performants
- Les eaux d'un éventuel incendie seront collectées au sein du bassin de rétention
- Il n'y a aucun rejet d'eau de process, les bains sont gérés comme des déchets et traités en extérieur par des installations autorisées

Ces points sont détaillés dans la note jointe en annexe 6.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des évolutions apportées au projet, des évolutions réglementaires et des avancées technologiques actuelles, mais également au regard des évaluations des enjeux détaillées dans la note jointe en annexe 6, notamment l'évaluation quantitative des risques sanitaires, les évolutions envisagées ne justifient pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Note d'accompagnement du cerfa n°14734*03

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Saint-Héand**

le, **04/09/2019**

Signature

O. POVEDA



CDF

**18 Rue des Techniques
42570 SAINT HEAND
Tél.: 04 77 80 27 96
Port.: 06 16 76 29 99**

**DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

Precichrome
LIEU DIT LES CHIROTTEES
PARC D ACTIVITES DU MALVAL
42570
ST HEAND

Départements concernés :

Communes concernées :

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire :

Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

• une installation classée relevant du régime d'autorisation :

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

• une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

• une installation classée relevant du régime de déclaration :

Epanchage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles :

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement) :

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente déclaration :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2565	2-b	Revêtement métallique ou traitement de surf	1500	L	DC

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :
Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.
Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfetures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :
Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant : Precichrome

Le déclarant a confirmé avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Date de la déclaration initiale :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.
² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>



PREUVE DE DEPOT N° A-7-4T73WGKDM

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

CHROMAGE DUR FRANCE	
LIEU DIT LES CHIROTTE	
PARC D ACTIVITES DU MALVAL	
42570	ST HEAND

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Ancien exploitant : PRECICHROME

Date effective du changement d'exploitant : 28/07/2017

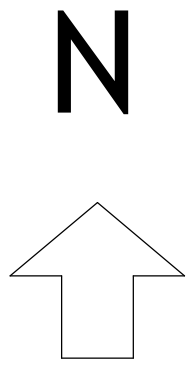
Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant : NON

Déclarant : CHROMAGE DUR FRANCE

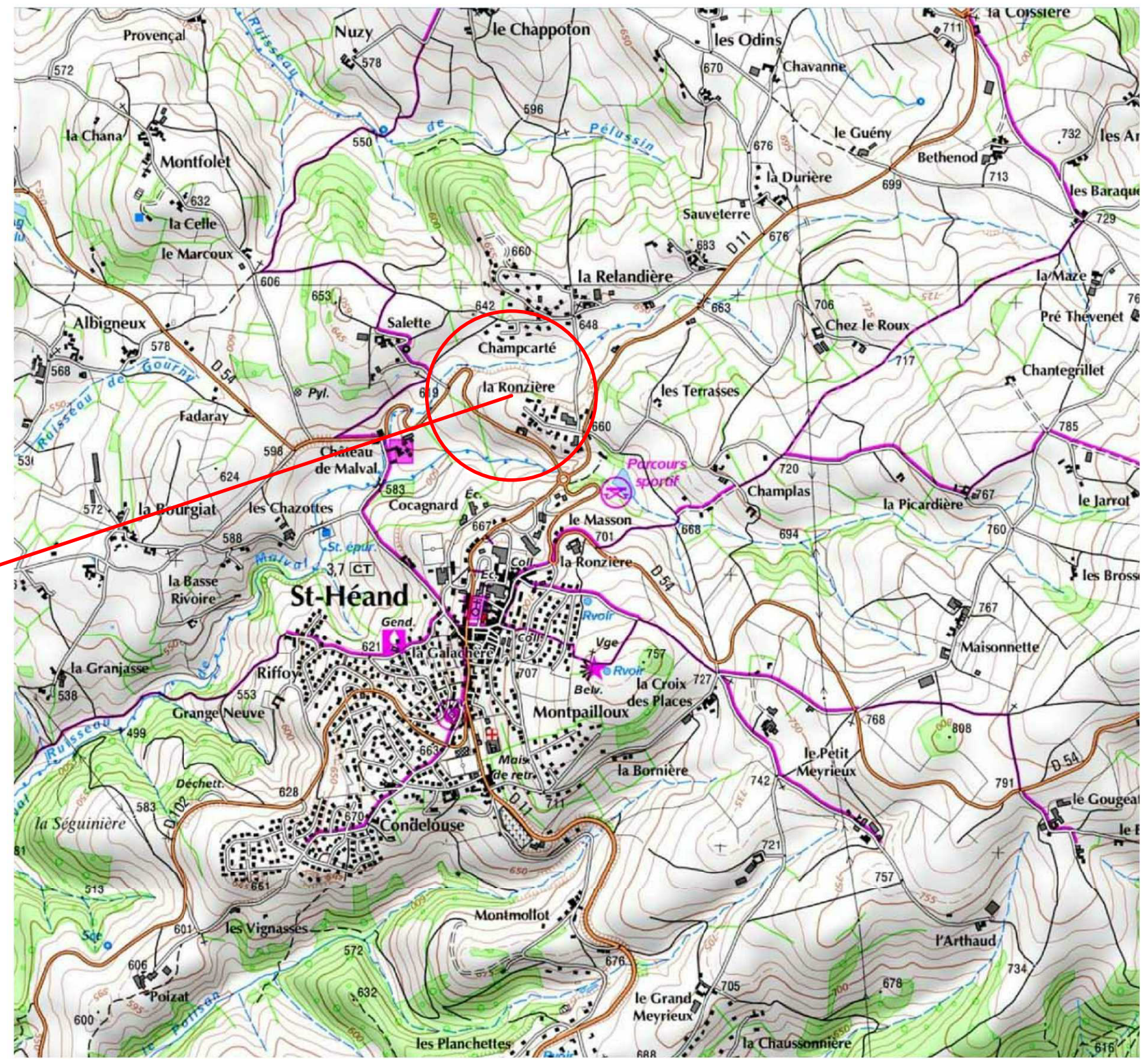
Date de la déclaration du changement d'exploitant : 31/08/2017

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : NON

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.



PROJET



CHROMAGE DUR FRANCE

Plan de situation : extrait ign

*Projet à : Lot N°3 - Parc d'activité du Malval
42 570 SAINT HEAND*

Date : Le 22 Novembre 2018

Echelle : 1 : 25000



Formulaire CERFA n°12571*01

707153 - 707155

Bordereau de suivi de déchets

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 Juillet 2005**- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -**

Page n° 1/1

Bordereau n° :

1. Emetteur du bordereau
 Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : 83013879800012
 NOM : **CHROMAGE DUR FRANCE**
 Adresse : 18 RUE DES TECHNIQUES
 42570 SAINT HEAND
 Tél : 04 77 80 27 96 Fax :
 Mél : olivier.poveda@chromagedurfrance.fr
 Personne à contacter : M. POVEDA OLIVIER

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue
 Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non

N° SIRET : 48523483500018
 NOM : **Sarpi La Talaudière**
 Adresse : 461, rue George SAND
 42350 LA TALAUDIÈRE
 Tél : 04 77 47 50 68 Fax : 04 77 47 56 26
 Mél : planningadvsarpi@sarpindustries.fr
 Personne à contacter : M. GAC Hubert
 N° de CAP (le cas échéant) : **TD18-57602**

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : **R12****3. Dénomination du déchet**
 Rubrique du déchet : **15 01 10 (*)** Consistance : Solide Liquide Gazeux
Dénomination usuelle : **ABSORBANTS ET MATERIAUX SOUILLES DE CHROME****4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)**

UN 3244 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, II, (E), déchets conformes au 2.1.3.5.5.

5. Conditionnement
 benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis : **5**
6. Quantité
 réelle estimée **0,3** tonne(s) **4 → 20L 1 → 200L**
7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
 NOM :
 Adresse :
 Récépissé n° : Département :
 Limite de validité :
 Personne à contacter :
 Tél : Fax :
 Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -**8. Collecteur-transporteur**

N° SIREN : 485234835
 NOM : **Sarpi La Talaudière**
 Adresse : 461, rue George SAND
 42350 LA TALAUDIÈRE
 Tél : 04 77 47 50 68 Fax : 04 77 47 56 26
 Mél : planningadvsarpi@sarpindustries.fr
 Personne à contacter : M. GAC Hubert
 Récépissé n° : 2017-03 Département : 42
 Limite de validité : 05/01/2022
 Mode de transport : Routier
 Date de prise en charge : **11/01/18**
 Signature :
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -**9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau**

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : **POVEDA** Date : **01/08/18**

Signature et cachet :

CDF

18 Rue des Techniques
42570 SAINT HEAND
Tél : 04 77 80 27 96
Fax : 04 76 76 29 99

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -**10. Expédition reçue à l'installation de destination**

N° SIRET : 48523483500018
 NOM : SARPI La Talaudière
 ADRESSE : 461, rue George SAND
 42350 LA TALAUDIÈRE
 Personne à contacter : Pascal ESCOUBAS

Quantité réelle présentée : **pooids total: 0,092 tonne(s)**Date de présentation : **01/08/2018**Lot Accepté : oui non

Motif de refus : Signature et cachet :

 Signataire : Hubert GAC
 Date : 01/08/2018

SARPI LA TALAUDIÈRE
 461 rue George Sand
 42570 Saint Heand
 Tél : 04 77 80 27 96 Fax : 04 76 76 29 99

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : **R12** TD18-57602: **0,042** tonnes
 Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12
 Code D/R : **R12** TD18-57602: **0,050** tonnes
 Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

 Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
 NOM : Hubert GAC Signature et cachet :
 date : **01/08/2018**

SARPI LA TALAUDIÈRE
 461 rue George Sand
 42570 Saint Heand
 Tél : 04 77 80 27 96 Fax : 04 76 76 29 99

VEOLIA BSSD050028SE1160815076701535SIRIUS

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : R1
 N° SIRET : 30377298200029
 NOM : SARP INDUSTRIES*
 Adresse : 451 ROUTE DU HAZAY 78520 LIMAY

Personne à contacter :
 Tél : 01 34 97 25 00
 Mél :
 Fax : 01 34 97 26 58

BSD : CAP : 1
 centre : 0028
 Mouvement : **ET18081597**
 Ligne : **nb: 2**



L'original du bordereau suit le déchet
 L'original du bordereau suit le déchet



Formulaire CERFA n°12571*01

Bordereau de suivi de déchets

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 Juillet 2005**- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -**

Page n° 1/1

Bordereau n° :

1. Emetteur du bordereau Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteurN° SIRET 83013879800012
NOM : **CHROMAGE DUR FRANCE**
Adresse : 18 RUE DES TECHNIQUES
42570 SAINT HEAND
Tél : 04 77 80 27 96 Fax :
Mél : olivier.poveda@chromagedurfrance.fr
Personne à contacter : M. POVEDA OLIVIER**2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue**Entreposage provisoire ou reconditionnement
 oui (cadres 13 à 19 à remplir) nonN° SIRET 48523483500018
NOM : **Sarpi La Talaudière**
Adresse : 461, rue George SAND
42350 LA TALAUDIÈRE
Tél : 04 77 47 50 68 Fax : 04 77 47 56 26
Mél : planningadvsarpi@sarpindustries.fr
Personne à contacter : M. GAC Hubert
N° de CAP (le cas échéant) : **TD18-57601**
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : **R12****3. Dénomination du déchet**Rubrique du déchet : **11 01 05 (*)**Consistance : Solide Liquide GazeuxDénomination usuelle : **LIQUIDE DECHROMAGE****4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)**
UN 1755 Déchet ACIDE CHROMIQUE EN SOLUTION , 8 , II , (E)**5. Conditionnement** benne citerne GRV fût autre (préciser) Nombre de colis : **1****6. Quantité** réelle estimée **0,500** tonne(s)**7. Négociant (le cas échéant)**N° SIREN
NOM :
Adresse :Récépissé n° :
Département :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :**- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -****8. Collecteur-transporteur**N° SIREN 485234835
NOM : **Sarpi La Talaudière**
Adresse : 461, rue George SAND
42350 LA TALAUDIÈRE
Tél : 04 77 47 50 68 Fax : 04 77 47 56 26
Mél : planningadvsarpi@sarpindustries.fr
Personne à contacter : M. GAC HubertRécépissé n° : 2017-03 Département : 42
Limite de validité : 05/01/2022
Mode de transport : RoutierDate de prise en charge : **18/11/18**
Signature :
 Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)**- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -****9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau**

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : **POVEDA**Date : **01/08/18**

Signature et cachet :

18 Rue des Techniques
42570 SAINT HEAND
Tél. : 04 77 80 27 96
Part. : 06 16 76 29 99**- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -****10. Expédition reçue à l'installation de destination**N° SIRET 48523483500018
NOM SARPI La Talaudière
ADRESSE 461, rue George SAND
42350 LA TALAUDIÈRE
Personne à contacter : Pascal ESCOUBASQuantité réelle présentée : **0,648 tonne(s)**
Date de présentation : 01/08/2018Lot Accepté : oui nonMotif de refus :
Signature et cachet :Signataire : Hubert GAC
Date : 01/08/2018SARPI LA TALAUDIÈRE
461 rue George Sand
42350 La Talaudière
Tél. 04 77 47 50 68 Fax 04 77 47 56 26
Mél. planningadvsarpi@sarpindustries.fr**11. Réalisation de l'opération :**Code D/R : **R12**

Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée

NOM : Hubert GAC Signature et cachet :

date : 01/08/2018

SARPI LA TALAUDIÈRE
461 rue George Sand
42350 La Talaudière
Tél. 04 77 47 50 68 Fax 04 77 47 56 26
Mél. planningadvsarpi@sarpindustries.fr

VEOLIASBDD00028SET180815075707154SGIRUS

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERF N° 12571*01):Traitement prévu (code D/R) : R5
N° SIRET : 48523979200016
NOM : SIRA *
Adresse : 943 Chemin de l'Ision 38670
RhônePersonne à contacter :
Tél : 04 72 49 25 25
Mél :
Fax : 04 72 49 25 01BSD : CAP: TD18-57601
centre: 0028
Mouvement: **ET18081597**
Ligne: **707154**L'original du bordereau suit le déchet
L'original du bordereau suit le déchet



Bordereau de suivi de déchets

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 Juillet 2005

Formulaire CERFA n°12571*01

- A REMPLIR PAR L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Page n° 1/1

Bordereau n° :

1. Emetteur du bordereau

Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1)

Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) Autre détenteur

N° SIRET : 83013879800012
NOM : **CHROMAGE DUR FRANCE**
Adresse : 18 RUE DES TECHNIQUES
42570 SAINT HEAND
Tél : 04 77 80 27 96 Fax :
Mél : olivier.poveda@chromagedurfrance.fr
Personne à contacter : M. POVEDA OLIVIER

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue

Entreposage provisoire ou reconditionnement

oui (cadres 13 à 19 à remplir)

non

N° SIRET : 48523483500018
NOM : **Sarpi La Talaudière**
Adresse : 461, rue George SAND
42350 LA TALAUDIÈRE
Tél : 04 77 47 50 68 Fax : 04 77 47 56 26
Mél : planningadvsarpi@sarpindustries.fr
Personne à contacter : M. GAC Hubert

N° de CAP (le cas échéant) : **TD18-57600**

Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) : **R12**

3. Dénomination du déchet

Rubrique du déchet : **11 01 05 (*)** Consistance : Solide Liquide Gazeux

Dénomination usuelle : **LIQUIDE DE REJET D'ASPIRATION**

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)

UN 1755 Déchet ACIDE CHROMIQUE EN SOLUTION , 8 , II , (E)

5. Conditionnement

benne citerne GRV fût autre (préciser) **Bidons (20L)** Nombre de colis : **6**

6. Quantité

réelle estimée **0,080** tonne(s)

7. Négociant (le cas échéant)

N° SIREN :
NOM :
Adresse :

Récépissé n° :
Limite de validité :
Personne à contacter :
Tél : Fax :
Mél :

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

8. Collecteur-transporteur

N° SIREN : 485234835
NOM : **Sarpi La Talaudière**
Adresse : 461, rue George SAND
42350 LA TALAUDIÈRE
Tél : 04 77 47 50 68 Fax : 04 77 47 56 26
Mél : planningadvsarpi@sarpindustries.fr
Personne à contacter : M. GAC Hubert

Récépissé n° : 2017-03 Département : 42
Limite de validité : 05/01/2022
Mode de transport : Routier

Date de prise en charge : **11/8/18**

Signature :

Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM : **POVEDA** Date : **03/08/18**

Signature et cachet :

GDF
18 Rue des Techniques
42570 SAINT HEAND
Tél : 04 77 80 27 96
Post : 06 16 76 29 99

- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

10. Expédition reçue à l'installation de destination

N° SIRET : 48523483500018
NOM : **SARPI La Talaudière**
ADRESSE : 461, rue George SAND
42350 LA TALAUDIÈRE
Personne à contacter : **Pascal ESCOUBAS**

Quantité réelle présentée : **0,162 tonne(s)**
Date de présentation : 01/08/2018

Lot Accepté : oui non

Motif de refus : Signature et cachet :

Signataire : **Hubert GAC**
Date : 01/08/2018

SARPI LA TALAUDIÈRE
461 Rue George Sand
42350 La Talaudière
Tél : 04 77 47 50 68 Fax : 04 77 47 56 26
Site : www.sarpi-industries.fr

11. Réalisation de l'opération :

Code D/R : **R12**
Description : Échange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM : **Hubert GAC** Signature et cachet :

date : 01/08/2018

VEOLIASBSC050028ET18081597570715655IRIUS

SARPI LA TALAUDIÈRE
461 Rue George Sand
42350 La Talaudière
Tél : 04 77 47 50 68 Fax : 04 77 47 56 26
Site : www.sarpi-industries.fr

12. Destination ultérieure prévue (dans le cadre d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA N° 12571*01):

Traitement prévu (code D/R) : **R5**
N° SIRET : 48523979200016
NOM : **SIRA ***
Adresse : 943 Chemin de l'Ision 38670 Chasse Sur Rhône

Personne à contacter :
Tél : 04 72 49 25 25
Mél :
Fax : 04 72 49 25 01

BSD : CAP : **TD18-57600**

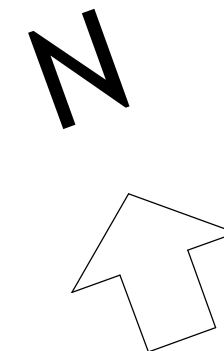
centre: 0028
Mouvement: **ET18081597**

Ligne: **707156**



L'original du bordereau suit le déchet
L'original du bordereau suit le déchet

Vue aérienne tirée du site Google le 18/10/2018



CHROMAGE DUR FRANCE

Projet à : Lot N°3 - Parc d'activité du Malval
42 570 SAINT HEAND

Vue aérienne :

Date : Le 22 Novembre 2018

Echelle : 1 : 500